

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

**Municipalité de Saint-Herménégilde**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Bureau municipal, au 816, rue Principale, le 22 novembre 2016, à 20h20, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Sébastien Desgagnées	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Marie-Soleil Beaulieu.

**2016-11-22-01 : AVIS DE CONVOCATION SIGNIFIÉ**

Le conseil renonce à l'avis de convocation puisque tous les membres du conseil sont présents.

**2016-11-22-02 : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose l'ouverture de l'assemblée à 20h20.

**2016-11-22-03 : PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2017**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde offre à sa population un Service d'animation estivale pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses liées au maintien du service d'animation estivale et du service de garde sont importantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne veut pas augmenter de façon trop importante les frais de garde facturé aux jeunes familles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que

- la municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la période de relâche scolaire et la période estivale 2017 pour le projet suivant : «Service de garde lié au Service d'animation estivale»;
- la municipalité sollicite une aide financière de 1 000 \$;
- la municipalité désigne la directrice générale pour assurer le suivi de la demande et signer la convention d'aide financière.

Adopté.

**2016-11-22-04 : RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES**

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre déclare ses intérêts.

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie est en situation financière précaire;

CONSIDÉRANT QUE des représentants de la Ressourcerie ont présenté aux conseillers municipaux certaines options afin de renflouer les fonds de la Ressourcerie;

CONSIDÉRANT QUE les options proposées représentent des coûts supplémentaires à assumer par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les options proposées par la Ressourcerie ne nous permettent pas

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

de croire à un redressement suffisant de la situation de l'entreprise pour en assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités avaient déjà accepté une augmentation de leur participation financière depuis le début des activités de la Ressourcerie considérant la non-rentabilité des opérations financières;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs préoccupations avaient, par le passé, été soulevés par les municipalités à l'effet qu'un plan de redressement de la situation financière devait être soumis aux municipalités qui sont des bailleurs de fonds majeurs pour l'entité qu'est la Ressourcerie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde croit qu'il est de la responsabilité de la Ressourcerie de prévoir une réorganisation de ses activités afin de pouvoir présenter une offre de services en fonction des revenus disponibles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde accepte de renouveler une entente pour l'année 2017 au coût estimé des services de 2016, augmentée d'un taux d'inflation de 2%, pour un montant de 5 368 \$ (5 263+2%). La municipalité de Saint-Herménégilde demande à la Ressourcerie de présenter un plan de redressement de ses activités globales. Ce plan devra démontrer le potentiel de rentabilité de l'entité en fonction des revenus actuellement disponibles et non d'une augmentation de l'implication des municipalités.

Adopté.

**2016-11-22-05: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 20h30.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.